



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° II -

SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau (jusqu'à 18 h 39), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino et Paul Le Gal-Huamé, conseillers municipaux.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a constitué ses commissions permanentes,

Vu les délibérations en dates du 21 septembre 2020, du 28 juin 2021, du 20 septembre 2021 et du 6 décembre 2021 par lesquelles le conseil municipal a modifié la composition des commissions "Transition urbaine écologique et commerciale", "Cultures et rayonnement de la ville" et "Ressources humaines, techniques et financières",

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que des modifications de délégations de fonctions ont été opérées au sein du conseil municipal,

Qu'il convient, par conséquent, de modifier la composition de l'ensemble des commissions permanentes de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Est désigné pour siéger à la commission "Vie quotidienne et citoyenne", en remplacement de Marjorie François :

- Geoffrey Begon.

Article 2

La commission "Vie quotidienne et citoyenne" est donc composée du maire, président, et des membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste suivants :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| - Georges Poirier | - Nadège Davoust |
| - Marie-Laure Le Mée Clavreul | - Lucie Chauvelier |
| - Christine Droguet | - Rihaoui Chanfi |
| - Camille Pétron | - Jonathan Guilemin |
| - Sébastien Buron | - Kamel Oghi |
| - Eric Paris | - Catherine Roy |
| - Georges Hoyaux | - Patrice Morin |
| - Geoffrey Begon | - Marie-Cécile Clavreul |
| - Céline Loiseau | - Chantal Grandière |
| - Michel Neveu | - Pierrick Guesné |

Article 3

Est désigné pour siéger à la commission "Transition urbaine écologique et commerciale", en remplacement de Geoffrey Begon :

- Marjorie François.

Article 4

La commission "Transition urbaine écologique et commerciale" est donc composée du maire, président, et des membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste suivants :

- Bruno Bertier
- Isabelle Eymon
- Antoine Caplan
- Caroline Garnier
- Marjorie François
- Guillaume Agostino
- Patrice Morin
- Noémie Coquereau
- Béatrice Ferron
- Geneviève Pham-Sigmann
- Nadège Davoust
- Ludivine Leduc
- Samia Soultani
- Vincent d'Agostino

Article 5

Geoffrey Begon est désigné pour siéger au sein de la commission "Ressources humaines, techniques et financières".

Article 6

La commission "Ressources humaines, techniques et financières" est donc composée du maire, président, et des membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste suivants :

- Antoine Caplan
- Bruno Bertier
- Laurent Paviot
- Geneviève Pham-Sigmann
- Paul Le Gal-Huaumé
- Guillaume Agostino
- Caroline Garnier
- Kamel Oghi
- Georges Hoyaux
- Rihaoui Chanfi
- Geoffrey Begon
- James Charbonnier
- Lucile Perin
- Henri Renié

Article 6

Par suite du retrait de Geoffrey Begon de la commission "Cultures et rayonnement de la ville", ladite commission est donc composée du maire, président, et des membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste suivants :

- Bruno Flécharde
- Marie Boigontier
- Ludivine Leduc
- Solange Bruneau
- Nadège Davoust
- Camille Pétron
- Georges Poirier
- Didier Pillon
- Gwendoline Galou

Article 8

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Gwendoline Galou et Henri Renié).

Le maire

Signé : Florian Bercault